

L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le douze mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Madame Nicole LOZE, Maire

Présents : BESTAZZONI Rodolphe, GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline Adjoints
CHAVALIER Alexandra, DASI Olivier, DESCHAMPS Philippe, GAUGRY Stéphane,
NEMOZ Michel, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine

Excusés : BRABANT Amandine pouvoir à M. NEMOZ Michel
COTTENCIN Bruno pouvoir M. DESCHAMPS Philippe
LOISEAU Rémi pouvoir M. BESTAZZONI Rodolphe
POIRAUD Séverine pouvoir M. GARCIA Stéphane

Secrétaire de séance : Mme PORTIER Jacqueline

- Madame le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du jeudi 18 décembre 2014 à 20h.
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 1 : Renouvellement du bail « les Grottes » 80a

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le bail des terrains communaux Situés aux Grottes cadastrés AC 11 en partie pour une surface totale de **80 ares** est arrivé à échéance au 28 février 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents, de renouveler ce bail pour une période de 9 années à compter du 1^{er} mars 2015 pour un prix à l'hectare de 123.30€.

Un bail sera établi en ce sens.

DELIBERATION 2 : Location du logement communal 8 place de l'église

Madame le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réfection du logement communal 8 place de l'église sont pratiquement terminés et que la commune peut le remettre à la location à compter du 1^{er} avril.

Vu la propreté du logement, Madame le Maire propose un loyer mensuel de 580€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce loyer mensuel de 580€.

La gestion du logement est toujours confiée à la Société Jacques-Coeur Habitat.

DELIBERATION 3 : Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général sur la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher proposant une offre de service pour le territoire et ainsi, nous permettre d'élaborer et de mettre en œuvre nos projets (missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Après débat, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher.

DELIBERATION 4 : Validation du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Monsieur Rodolphe BESTAZZONI rappelle aux membres du conseil la loi n° 2005-12 du 11 février 2015 élargie avec prise en compte de toute diminution des capacités : handicaps moteurs, visuels, cognitifs et mentaux de même que les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées) ainsi que les handicaps de situation (personne avec des bagages encombrants, parents avec poussettes, chariot pour les courses....).

Il est demandé aux communes d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité des services de transport public et d'instaurer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) a été élaboré par la commission « voirie, accessibilité » et doit être validé par l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide ce Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

Deux exemplaires seront transmis à la Préfecture avec cette délibération.

DELIBERATION 5 : SDE18 – Pause d'une prise de courant sur lampadaire rue du Commerce

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entériner la pause d'une prise de courant sur un lampadaire rue du Commerce.

La dépense à hauteur de 359€ HT est financée à 50% par le SDE et 50% par la commune, soit la somme de 179.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, cette dépense de 179.50€ HT pour une prise de courant sur un lampadaire rue du Commerce.

DELIBERATION 6 : Règlement d'exploitation du bois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'exploitation du bois communal doit être réglementée, tant sur la coupe que le façonnage et le débardage des lots.

A la lecture du règlement établi par la commission communale, il est rappelé que le bois sera cédé gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce règlement général d'exploitation du bois et charge madame le Maire de le faire respecter.

Une copie du règlement sera adressée à la Préfecture.

Informations et questions diverses :

- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal que le logement communal de l'école sera libéré au 31 mars prochain.
- ✓ Monsieur Rodolphe BESTAZZONI informe l'ensemble du conseil que les établissements recevant du public (ERP) devaient être accessibles aux personnes en situation de handicap au 1^{er} janvier 2015.
Le Comité interministériel du handicap a constaté que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne pourrait être tenue. Afin de relancer la démarche, un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) vient d'être mis en place.
Pour la commune, nous avons fait appel à la Société DEKRA pour effectuer dès la semaine prochaine, le diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées de nos bâtiments ouverts au public afin de préparer l'agenda d'accessibilité.
- ✓ Monsieur Rodolphe BESTAZZONI fait savoir aux conseillers que le SDIS lance une campagne de promotion de recrutement de pompiers pour augmenter les effectifs très limités. Des réunions d'information sont programmées très prochainement au centre de secours de Plaimpied-Givaudins.
- ✓ Monsieur Stéphane GARCIA donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant l'appel à projet d'un plan départemental d'Actions de Sécurité Routière 2015.
Après débat, le conseil municipal dans son ensemble souhaite reporter l'étude de ce projet pour l'année prochaine.
- ✓ Monsieur Michel NEMOZ donne lecture d'une proposition d'arrêté municipal relatif à la divagation des chiens et aux déjections canines. Cet arrêté est validé par les membres du conseil.
- ✓ Madame Delphine ROULET demande à Madame le Maire la raison du vote en début de séance du compte-rendu du précédent conseil municipal. Madame le Maire répond que c'est une formalité obligatoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,